

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 26 (1938)

Heft: 520

Artikel: La "Jeunesse et la paix du monde"

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262964>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

On n'a jamais le droit
de renoncer à agir, ou du
moins à tenter d'agir. Un
effort n'est jamais perdu
même s'il n'aboutit pas
aussitôt.

P. van ZEELAND,
Ancien Premier ministre
de Belgique.

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpfer

ADMINISTRATION
M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de chèques postaux I. 943

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.—

ÉTRANGER... » 8.—

Le numéro... » 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

11 cent. le mm.

Largeur de la colonne: 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

Et nous, femmes, faisons-nous aussi partie du peuple suisse ?...

Dans de nombreux milieux féminins où l'on s'intéresse à la chose publique — et qui ne s'y intéresseraient passionnément en ces heures tragiques ? — l'on a relevé la déclaration du Conseil Fédéral à l'Assemblée Fédérale, et les réponses que lui ont faites les partis politiques, cet appel à la coopération de tous pour sauver l'indépendance du pays ne pouvant manquer d'éveiller un écho très profond dans bien des cœurs de femmes. Sans doute, ne serions-nous pas unanimes quant aux moyens préconisés pour garantir cette indépendance: nous ne pensons pas qu'on le soit non plus dans tous les milieux masculins. Mais ce serait déjà beaucoup d'étudier en commun ce problème avec bonne foi et un sincère désir d'entente et de compréhension, sans se laisser aveugler par l'odieuse politique de parti-pris et de haine, qui obnubile actuellement l'intelligence des trois quarts de nos concitoyens.

Et c'est pourquoi nous déplorons profondément que, dans cette manifestation de l'autre semaine à l'Assemblée fédérale, notre gouvernement, nos hommes politiques aient, une fois de plus, parlé et agi, comme s'ils constituaient à eux seuls le peuple suisse.

Qu'avons-nous donc fait, nous femmes, pour être ainsi toujours laissées à l'écart aux heures les plus graves de notre histoire? Dans ces heures-là, justement, d'autres nations ont fait appel aux femmes, les associant aux responsabilités et aux charges, qui incombent à chaque citoyen: vous souvenez-vous du Danemark, reconnaissant le droit de vote aux femmes en 1915, « pour assurer l'unité nationale devant la tourmente européenne » avait prononcé le roi en signant l'acte définitif voté par le Parlement. Chez nous, au contraire, on nous oublie totalement.

Qu'avons-nous donc fait? Ne tenons-nous pas autant que les hommes, et par toutes les fibres les plus profondes de notre être, à l'indépendance et à l'intégrité de notre Suisse? Ne sommes-nous pas attachées autant qu'eux, et parfois même plus qu'eux, à ces principes de démocratie, à ces libertés et à ces droits garantis par nos Constitutions, et qui sont la raison d'être de notre vie nationale? N'aimons-nous pas tout autant qu'eux notre pays? N'en comprenons-nous pas aussi bien qu'eux les beautés, la variété, les caractéristiques intellectuelles, morales et politiques, qui, tout autant que la diversité de ses paysages, le rendent unique dans la famille des peuples? Ne le servons-nous pas fidèlement par notre travail, activité désintéressée ou besogne productive? n'encourageons-nous pas son industrie? ne lui payons-nous pas nos impôts? n'observons-nous pas ses lois? Qu'avons-nous donc fait, je vous le demande encore, pour que l'on nous oublie pareillement ?...

Ce que nous avons fait, je le sais. Tout ceci, nous n'avons pas osé le dire comme il le fallait. Et si nous souffrons cruellement, en des heures comme celles-ci, d'être oubliées, ignorées, non existantes, — c'est la faute des hommes, certes, mais c'est aussi la nôtre.

E. Gd.

Les femmes et le jury

L'accès des femmes au jury est une des revendications que formulent le plus fréquemment les féministes dans divers pays, et cela avec combien de raison: car, comment est-il admissible encore que, alors que la fiction juridique veut que chacun soit jugé par ses pairs, des jugements comportant parfois de graves sanctions soient portés sur des femmes uniquement par des hommes?

Depuis longtemps, nous écrivait l'Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage féminin, nous l'Association estime qu'il serait équitable et nécessaire que les femmes soient admises à faire

Appel au peuple suisse

Le Comité d'action du groupe suisse du R.U.P., réuni à Zurich le 13 mars 1938, au lendemain des tragiques événements qui ont asservi l'Autriche à l'Allemagne,

Déclare que les faillites successives des Etats, dont le devoir était de défendre la S.d.N. et le droit, ont pu permettre que s'accomplisse en plein centre de l'Europe ce coup de force unique qui place la paix du monde devant les dangers les plus graves qu'elle ait connus depuis 1914;

Demande au peuple suisse, pour réaliser les chances suprêmes qu'il reste de sauver la paix, de soutenir de toute son énergie et de ses actes la Société des Nations et les pays résolus à maintenir la paix en s'opposant aux agissements des agresseurs.

Il est encore temps pour que les peuples pacifiques, qui représentent l'immense majorité de la population du globe, fassent prévoir leur volonté.

Que la Suisse soit au premier rang de ceux qui la diront clairement.

partie des jurys et toutes les fois qu'il s'agit de leurs congénères, ou lorsque celle-ci est victime d'un malfaiteur. Nous rappelons l'horrible attentat commis sur une jeune fille, en mars 1937, dans notre canton. Les sociétés féminines furent à ce propos, accusées de ne pas intervenir assez énergiquement, tant il est clair que ce triste cas concernait directement les femmes. Mais toutes les interventions, protestations, sont autant de coups de bâton dans l'eau, tant que le droit légal d'intervenir nous est refusé.

La réforme du jury qui allait être débattue au Grand Conseil nous ouvrirait la perspective d'obtenir ce droit légal. L'Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage féminin adressa donc une requête au Grand Conseil, lui exprimant le vœu que la loi prévoie l'admission des femmes dans les jurys.

Les articles 94 et 95 de la Loi sur l'Organisation judiciaire sont de la teneur suivante:

« Art. 94. — Ne peuvent être jurés: les conseillers d'Etat, les préfets, les fonctionnaires de l'ordre judiciaire, les avocats, les employés de police et les ministres des cultes.

« Art. 95. — Indépendamment des exclusions prévues par l'art. 33 de la Constitution, sont incapables d'être jurés:

a) ceux qui sont condamnés pour avoir commis un délit.

b) ceux qui ne savent ni lire ni écrire en français ».

Ces articles n'excluent pas les femmes, rien ne les empêche donc d'être interprétés dans un sens favorable à la demande de l'Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage féminin. Or à la séance du 15 mars du Grand Conseil, il fut donné connaissance de notre lettre, M. le député Henri Perret voulut bien l'appuyer, mais en quelques mots, M. le conseiller d'Etat Ernest Béguin la balaya.

Femmes neuchâteloises, savez-vous pourquoi nous ne pouvons pas faire partie des jurys, même si la demande en est reconnue juste et légitime? C'est que nous n'avons pas l'éligibilité, voilà la raison qui fut donnée! On nous offre au Grand Conseil une fiche de consolation! « L'éligibilité des femmes se posera peut-être un jour dans toute son ampleur. On pourra reprendre à ce moment-là la question qui concerne la composition du jury ». Cette vague promesse qui vient de nous être faite, c'est à nous femmes de la retenir, de la rappeler sans relâche à ceux qui viennent de la formuler et d'aider à sa réalisation! La réponse négative à une requête juste, dont la solution dépendait uniquement de la bonne volonté d'interprétation de deux articles de loi, qui, nous le répétons, n'excluent pas les femmes, devrait démontrer clairement à toutes combien il est nécessaire que nous obtenions enfin le droit d'éligibilité, et avec lui le droit de vote. Sans ces droits, nous avons les mains liées, sans eux nous nous heurtons sans cesse à des obstacles insurmontables, sans eux nous ne pouvons entreprendre ou mener à bien aucune réforme utile. Sans eux nous ne pouvons obtenir l'application des droits qui nous ont été concédés. Ainsi le droit d'éligibilité aux autorités tutélaires est lettre morte et purement platonique, faute du droit de vote. Sans eux, nous ne sommes « citoyens » qu'en tant que contribuables, dans ce cas seul, la loi applique ce terme aux deux sexes.

Pour sauver la paix

Combien souvent avons-nous entendu des plaintes contre les journaux qui, relatant à l'encre, crimes, agressions, violences et sévices, maintiennent leurs lecteurs dans une atmosphère de malaisie excitation et de crainte, alors qu'ils leur laissent tout ignorer des actes, cependant plus fréquents, Dieu merci! de bonté, de dévouement, de générosité, qui nous prouvent que l'humanité n'est pourtant point uniquement composée de voleurs et d'assassins, mais qu'il s'y rencontre aussi beaucoup de braves gens!

Cette même remarque, ne pouvons-nous pas la faire à propos de ce qui pèse sur nous du poids d'une terrible angoisse: la guerre. A ne lire que les titres des dépêches ou des articles publiés par nos quotidiens, on plongerait dans le plus noir pessimisme, ce pessimisme dangereux parce qu'il crée l'état d'esprit propice à toutes les catastrophes... Certes, nous ne voulons pas dire qu'il faille volontairement fermer les yeux, se refuser à réaliser la gravité de l'heure: au contraire, plus on sera prévenu, mieux l'on sera préparé à travailler pour sauver la paix. Mais se doute-t-on, d'autre part, du mouvement profond et immense qui se manifeste à travers le monde en sa faveur? de la volonté de paix qui s'affirme dans tant de milieux divers, et des accents qu'elle trouve pour s'exprimer? du concours que lui apportent les masses comme les élites? et ne voit-on pas combien cela est réconfortant et indispensable à connaître?

Quelques organisations pacifistes se sont donné la tâche de réunir des nouvelles de cet ordre venues de toutes les parties du monde, pour les réexpédier ensuite dans toutes les parties du monde. Nous voudrions que la grande presse utilisât plus fréquemment leurs services. Puisqu'elle méconnaît ainsi toute une partie de sa tâche d'information, disons brièvement ci-après, et dans de prochains numéros, comment, partout où on le peut encore, on travaille pour sauver la paix. (Réd.)

Une manifestation gigantesque à Londres...

Une manifestation dont on évalue les participants à cent mille (« la plus grande manifestation que l'on ait jamais vue à Trafalgar Square », disent les journaux), a eu lieu l'autre dimanche dans la capitale britannique en faveur de la sécurité collective. Non seulement les Associations pacifistes, mais des groupes de jeunes, les coopératives, les syndicats étaient représentés, et les partis conservateur et libéral appuyaient officiellement cette manifestation. Miss Maude Royden, qui prêcha jadis à la cathédrale de Saint-Pierre à Genève, était l'une des oratrices.

La partie la plus émouvante a dû être le serment, répété phrase après phrase par l'immense foule, par lequel chacun, « comme citoyen d'une grande démocratie », jurait de soutenir la sécurité collective et de travailler suivant les principes qui en découlent.

...et une autre à Paris

Là, c'est dans une salle que la manifestation a eu lieu, ce qui a forcément restreint la participation. Toutefois, il n'est pas exagéré de parler de 7.000 personnes au moins qui débordaient par toutes les portes et remplissaient tous les couloirs. La présidence a été assumée d'abord par le président de la Conférence Internationale des Associations de mutilés et d'anciens combattants, puis par le secrétaire général de la Mutualité et de la Coopération agricole. Un message a été adressé à Lord Cecil, prix Nobel de la paix.

La „Jeunesse et la Paix du Monde“

A propos de ce petit journal, destiné au 18 mai, jour de la Bonne Volonté, recommandé dans notre dernier numéro par l'Alliance des Sociétés féminines suisses, l'on nous fait observer que cette publication est bien connue aussi en Suisse romande. Elle a paru jusqu'ici, en 12 langues et en 14 pays, sous les auspices de l'Union mon-

„Le sexe faible“ :

Un métier féminin.

„La place de la femme est au foyer.“



Cliché Frauenrecht, Aarau.

diale de la femme pour la concorde internationale, du Bureau International d'Education, et de l'Association pour la S.D.N. Ce petit journal est distribué depuis neuf ans dans presque toutes les écoles officielles et privées de nos villes suisses, et paraîtra à nouveau le 18 mai prochain.

Les personnes que cette publication intéresse peuvent s'adresser à l'Union Mondiale de la Femme (6, rue Adhémar-Fabri, Genève).

Le Mouvement éducatif actuel, ses tendances, ses problèmes

(Suite et fin)¹

Nous avons dit plus haut que l'école dispensait à l'enfance et à l'adolescence une instruction mieux adaptée aux exigences de la vie, parce que plus pratique et plus saine sous certains rapports. Nous ajoutons : plus générale. L'école, en effet, s'inquiète de donner à ses élèves une culture générale, et cela par les moyens les plus modernes. Le nombre des cours ex cathedra est sensiblement diminué au profit de visites, d'expériences, de voyages, de correspondance avec des écoliers de différents pays, de séances de cinéma éducatif, d'émissions radiophoniques, de spectacles pour enfants, sans parler des bibliothèques qui ne naissent déjà plus d'une idée neuve.

Le caractère même de l'enfant ne laisse pas d'intéresser les éducateurs qui, par là, font honneur au sens propre de leur nom. C'est même dans le domaine du développement du caractère par l'école que les innovations sont les plus nombreuses. Les idées foisonnent : compétitions entre écoles, introduction du scoutisme, concours et enseignement pour la Paix, républiques d'enfants, où chacun prend sa part de responsabilités, Etats-Généraux de la jeunesse pour une meilleure compréhension entre jeunes Européens, congrès et camps où la jeunesse apprend à se connaître, etc. Nous ne voulons pour preuve de l'importance enfin reconnue de la formation du caractère par l'école que la fondation de cet « Office d'Education de la Jeunesse Romaine », créé tout exprès pour compléter d'une façon organique l'éducation par trop intellectuelle et individualiste que l'on donne à la jeunesse, en insistant sur le sens moral de la vie; ou encore ce concours, institué par la Commission internationale d'Education, en vue de trouver les meilleures méthodes de formation du caractère.

Dans beaucoup de pays, l'éducation physique est très étroitement liée à la formation du caractère. Dans d'autres, elle prend de l'extension à cause du besoin qui se fait sentir d'organiser les loisirs de la jeunesse, et à cause de l'importance plus grande accordée à la formation préliminaire. Dans d'autres, enfin, elle prend un caractère purement hygiénique. En général, l'importance donnée à l'éducation physique va en augmentant ostensiblement, souvent au détriment de l'éducation intellectuelle.

Comme à la lecture des progrès prodigieux d'Emile, nous nous écrions : « Quel « as » devait être son précepteur ! », de même, devant les exigences de l'éducation moderne, soupignons-nous : « De quels « as » ne s'attend-on pas que soit composé notre corps enseignant ! » Aussi, à Buenos-Aires, un monument, « aux Maîtres », une « Rue de Maître » et même un « Jour du Maître » témoignent-ils de l'admiration populaire. Devant les

tâches toujours plus difficiles de l'éducation moderne, et aussi peut-être parce qu'ils obéissent au courant général, les Ministères apportent une attention redoublée à la formation du personnel enseignant, ainsi qu'à l'inspection des classes. Les conférences pédagogiques, les cours de vacances, de perfectionnement, les voyages d'échange entre éducateurs abondent.

Ainsi la vague d'instruction monte-t-elle jusqu'à atteindre les adultes. Beaucoup d'Etats, en effet, se préoccupent de l'instruction de leurs illettrés, et de la culture de tous par des conférences, l'accès facile à des bibliothèques, des concerts et des séances de cinéma éducatif. En

Ecosse, il existe un collège international pour adultes; en Italie, le Ministère de la Presse et de la Propagande a pris le nom de Ministère de la culture populaire. Très souvent d'ailleurs, l'éducation pour adultes prend un aspect tout à fait nationaliste et l'on doit constater que des gouvernements toujours plus nombreux basent leur popularité et le loyalisme au pays sur une formation proprement nationale.

L'éducation féminine n'est pas non plus négligée et, à part les cours généraux pour éducateurs des deux sexes, beaucoup de Ministères assurent aux femmes et aux jeunes filles une initiation complète aux travaux ménagers, à la pué-

culture et à toute question sociale et économique susceptible de les intéresser. Les *Women's Institutes* au Canada sont des clubs féminins d'éducation.

Nous ne saurions conclure qu'en constatant une fois de plus l'intérêt redoublé porté aujourd'hui aux questions d'éducation.

L'éducation n'est plus une fin en elle-même, mais, selon les pays, un moyen de servir la nation, ou l'individu. On la considère comme une préparation indispensable à une vie difficile. L'aptitude à s'adapter aux circonstances, à prendre de chaque expérience, à montrer du cran et de la joie à vivre, — aptitude qui est actuellement peut-être encore plus utile à la jeunesse que toutes les sciences, — c'est elle que l'éducation moderne s'efforce de développer dans la génération montante.

M. G. C.

Une nouvelle protestation féminine contre le renchérissement de la vie

Lettre à M. le Conseiller fédéral Obrecht

Neuchâtel, mars 1938.

Monsieur,

Nous croyons devoir porter à votre connaissance l'opinion qui se généralise parmi les femmes au sujet de la politique financière de la Confédération en ce qui touche le prix des denrées de première nécessité.

Après l'élévation des droits de douane sur les huiles et les graisses comestibles, l'élévation qui pèse surtout sur les ménages de condition modeste, qui ne peuvent s'accorder le luxe de faire la cuisine au beurre, voici que le Conseil fédéral vient de décider, au mépris de l'intérêt public, une nouvelle subvention de quinze millions à l'industrie laitière.

A qui profitera cette subvention ? nous demandons-nous.

Certainement pas au petit producteur, ni au consommateur pour lequel elle constituera une nouvelle charge, car en fin de compte ce sont les contribuables qui paieront ces quinze millions. Preuve en soit le projet fiscal de M. le Conseiller fédéral Meyer.

Autre question : qui profitera des dix à douze centimes d'écart entre le prix de fr. 0.20 donné au producteur et celui de fr. 0.30 à 0.32 payé par le consommateur ?

Sans doute aux fédérations laitières, à leurs frais de construction et d'administration ; plutôt que de chercher à faire les économies qui s'imposent, elles trouvent plus simple de recourir une fois de plus à la caisse de l'Etat. Tous les ménages, même ceux qui étaient autrefois dans une situation aisée et qui voient leurs ressources diminuer d'année en année, par une fiscalité toujours plus lourde, sont obligés de limiter leurs dépenses et cela au détriment des fournisseurs et du commerce en général.

L'inquiétude est grande, le mécontentement à son comble. Les femmes, bien qu'elles n'aient aucun droit politique, ont déjà trouvé moyen de réagir efficacement contre des situations intolérables. Les Suissesses n'ont pas l'esprit combatif, elles sont hostiles aux moyens extrêmes, et pourtant elles n'hésiteront pas à recourir à ceux qui sont en leur pouvoir, comme menagères, consommatrices et acheteuses : les grèves d'achat. Aujourd'hui celle du lait, demain celle du fromage.

Pour que le „Mouvement Féministe” vive...

Le Comité de notre journal a tenu sa réunion annuelle à Lausanne, le 22 mars, sous la présidence experte de Mme Leuch, remplaçant Mme de Montet, élue à l'unanimité présidente du Comité, mais empêchée pour raison de famille de participer à cette séance.

Comme bien l'on pense, un hommage ému a été rendu tout d'abord à la mémoire de l'ancienne présidente de ce Comité et de l'irremplaçable collaboratrice de notre journal qui fut Mme Vuilliamet-Challandes, dont la place était cruellement vide à cette rencontre qu'elle inspirait toujours de son entrain et de son intérêt pour le Mouvement. Mais ce fut aussi une consolation de voir fidèle au poste, et prête à continuer sa tâche, la toute jeune Mme Robert-Challandes, la nièce et la disciple de celle que nous pleurons, qui fut élue à nouveau secrétaire du Comité. Celui-ci se complétera encore en appelant à lui deux nouveaux membres, l'un dans le canton de Vaud, l'autre dans celui de Neuchâtel, pour occuper les places tristement vacantes de Mme Vuilliamet et de Mme Lucy Dutoit.

Le sujet essentiel à l'ordre du jour de cette séance était la situation financière de notre journal, qui, malgré des progrès réalisés, continue toujours à soucier ses amis. Grâce à l'élan magnifique de 186 amis et abonnés, le terrible déficit de 1936 (1240 fr.) a été complètement comblé, et grâce à la plus stricte économie, — que l'on ne pourrait pousser plus loin sans nuire au journal lui-même, le déficit de 1937, tel qu'il ressort des comptes présentés au Comité, n'est plus que de

493 fr. 65

ce qui constitue cependant, sur un budget total de 6.600 fr., une proportion encore trop forte. Ceci d'autant plus que le renchérissement de la vie se fait aussi sentir chez nous, et que notre imprimeur, M. Richter, malgré tout l'intérêt qu'il porte à notre journal, a dû se résoudre à majorer ses prix de 5 % dès janvier 1938; d'autant plus et surtout que le nombre de nos abonnés a fâcheusement reculé depuis l'an dernier, et qu'il est actuellement d'une centaine d'unités plus bas qu'il paraissait l'être en 1937. Or, même en ne prévoyant aucune autre augmentation de dépenses pour l'exercice en cours que celle de l'imprimerie, et en supposant que les autres recettes que les abonnements (annonces, vente au numéro, etc.) seront les mêmes en 1938 qu'en 1937, le total des recettes, même en tenant compte du produit des abonnements,

payés officiellement maintenant à 6 fr., sera nettement insuffisant pour couvrir les frais indispensables budgétés pour l'année en cours. Sans doute n'est-il pas inutile de rappeler ici que ce budget comprend uniquement les frais d'impression, d'expédition et les frais généraux, et que les collaboratrices et l'administration sont rétribuées sur un fonds spécial alimenté par des dons et des subventions des grandes organisations féminines suisses.

Le Comité a pris acte très sérieusement de cette situation financière inquiétante, et a décidé plusieurs mesures pour y remédier. Premièrement il va faire des démarches pour reconstituer un fonds de garantie, qui permette de faire face à ces déficits encore impossibles à éviter; puis il a décidé une active propagande, soit pour recruter de nouveaux abonnés, soit pour tenter de faire revenir sur leur fâcheuse détermination ceux qui ont abandonné notre journal sans raison valable au cours de ces derniers mois. L'aide de tous nos lecteurs peut nous être précieuse en cette matière, la propagande individuelle étant encore et toujours un indispensable élément d'action. Pourquoi ne se fonderait-il pas dans chaque localité un petit Comité, qui prendrait en main la cause de notre journal, et qui, par des visites, des démarches, des distributions de numéros gratuits, le ferait connaître ? et toutes celles qui seraient disposées à entreprendre dès maintenant une activité de ce genre veulent-elles nous le faire savoir sans tarder ?

Et enfin, et de nouveau, le Comité de notre journal adresse un appel chaleureux à tous nos amis pour qu'ils nous aident à combler ce déficit. Par leur enthousiasme et leur générosité, ils nous ont permis de sortir, en 1937 d'une situation vraiment inquiétante; ils ne voudront pas laisser subsister cette inquiétude quant à notre avenir en 1938. Et c'est en comptant sur leur concours à tous que nous leur rappelons la souscription permanente ouverte dans nos colonnes, et nous les remercions de tout cœur pour l'appui qu'ils ne manqueront pas de lui apporter.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Mmes R. (Genève), don en surplus d'abonnement	Fr. 3.—
Dr. M. R. (Genève), pour couvrir le déficit	» 4.—
Mme Sch.-E. (Zurich), supplément de paiement d'annonce et d'abonnement	» 38.90
Total à ce jour:	Fr. 45.90
Listes précédentes	» 107.—
Total:	Fr. 152.90

(Compte de chèques postaux : I. 943)



Glané dans la presse...

L'inexplicable phobie

De Chez Nous, hebdomadaire romand, cet excellent article sur l'opposition que rencontre dans notre pays le vote des femmes — opposition dont nos collecteurs de signatures genevoises savent quelque chose !...

Quelqu'un qui me touche de très près, ayant été prié de se charger de trouver un certain nombre de signatures en vue d'un mouvement de ce genre, a pu constater que l'incompréhensible opposition la seule idée du vote des femmes peut encore rencontrer dans un pays qui se fait l'honneur d'être la plus ancienne démocratie d'Europe, qui se targue, à juste raison, d'être vraiment libre et sûr pour tous les progrès, où le bon sens tient lieu de dictature; on peut s'étonner de rencontrer encore tant de prévention, de crainte injustifiée, de crasse respect pour des théories vieilles comme Mathusalem et archidémodes. Le plus surprenant est que c'est précisément dans les milieux populaires et avancés qu'on se heurte à une prévention qui existe moins

déjà dans les classes plus aisées, disons intellectuelles. Ici, c'est un petit commerçant qui craint de déplaire à une clientèle dont il ne connaît pas trop bien les goûts et les tendances. Là, c'est bien autre chose: la femme survient au moment où le mari allait se laisser convaincre, et lui arrache la plume des mains, en criant : « Qu'as-tu besoin de te mêler de ces sornettes (sic) ! » Dans une troisième maison c'est bien pire encore. Devant sa moitié qui le contemple d'un air sidéré, l'homme se livre à une violente diatribe contre ces ridicules inventions, cette manie de fourrer les femmes là où elles n'ont que faire. Jamais il ne prêterait la main à des simagées de ce genre ! Un dernier époux, — qui a des lectures scientifiques mal digérées, débite une harangue où il est question de « la femme qui, sa vie durant, reste mineure; la femme que des raisons physiologiques condamnent à demeurer éloignée de certains droits qui sont l'appanage du seul citoyen, électeur et éligible ». Tout cela se débite devant l'épouse, laquelle n'en a pas l'air trop étonnée et semble presque disposée à applaudir à ce misérable charabia.

Ce qui est regrettable, à mon avis, dans tout ceci, ce n'est pas l'idée de voir une moitié du genre humain demeurer à l'écart du scrutin. Il fut un temps où, en présence du spectacle peu réjouissant que, dans certains pays, nous offrait le parlementarisme, j'en étais arrivé à penser que moins il y aurait de votants, mieux cela vaudrait. Depuis, je suis revenu à d'autres idées. Le principe du suffrage universel fut tout de même une belle conquête de la Révolution. Se tenir volontairement à l'écart de tout vote équivalait un peu à s'avouer vaincu d'avance. Mais j'estime aussi

que ce vocable d'« universel » implique précisément que tout citoyen, tant homme que femme, doit avoir ce même droit. Du reste, l'expérience en a été faite dans la plupart des pays, et elle n'a donné que d'heureux résultats. Sous quel prétexte plausible pourrait-on tenir la femme à l'écart de ce vote que la loi accorde à tout homme, à moins qu'il ne soit réellement atteint d'aliénation mentale? Or, je dois constater, non sans quelque honte, qu'il est nombre de mes semblables que leur mentalité de crabe ne désigne pas précisément pour exercer ce droit que leur accorde le seul fait qu'ils portent culotte. Et combien en revanche, est-il de femmes qui, sans doute, feraient autrement bonne figure en venant déposer leur bulletin dans l'urne ! Sans compter que, dans nombre de questions, leur opinion ne pèserait pas mal dans la balance. Et je me sens quelque angoisse en voyant pour quels pauvres semblants de raisons on pourrait les écarter de ces assemblées qui font les lois et de ces gouvernements qui les appliquent, précisément à une époque où nos mères, nos sœurs, nos femmes et nos filles devraient bien avoir leur mot à dire, quand il s'agit de nous arrêter au bord du gouffre, de nous éviter peut-être la grande et menaçante catastrophe.

Une vaillante

C'est à Jeanne Bouvier (France) que s'applique si naturellement ce qualificatif, Jeanne Bouvier, si connue dans le monde du travail féminin en France, dont elle a gravi les échelons un à un. Récentement elle a publié ses Mémoires que Magda annonce ainsi dans la Page de l'Ouvrière de la Solidarité.

...Jeanne Bouvier nous raconte qu'elle naquit en 1865 dans un village de l'Isère de parents très pauvres. Son père était cheminot. La fillette ne resta pas longtemps sur les bancs de l'école: à onze ans elle était déjà ouvrière dans une fabrique de soieries, où le travail commençait à cinq heures du matin et ne prenait fin qu'à huit heures du soir. Il n'y avait, tout au long de cette interminable journée, que deux interruptions d'une heure chacune: de 8 à 9 heures du matin pour le petit déjeuner et de midi à une heure pour le déjeuner. Et savez-vous ce qu'était payée cette journée de treize heures à une gamine qui aurait eu tant de besoin d'air libre et de mouvement ? Cinquante centimes !

Jeanne Bouvier crut améliorer son sort en changeant d'usine, et elle accepta d'entrer dans une fabrique où les travailleuses étaient nourries et logées. Hélas ! la chaîne était plus lourde encore et la sollicitude patronale n'avait qu'un but: exploiter son matériel humain.

Dégoûtée de cette servitude du travail d'usine, Jeanne Bouvier devint domestique puis, ayant quelque peu appris à coudre dans les rares moments libres que lui laissaient ses emplois précédents, elle réussit à se rendre à Paris et à entrer dans un atelier de couture où elle se perfectionna dans le métier qui devait être désormais son gagne-pain. Elle nous donne quelques chiffres effrayants de ses gains, du temps où elle était déjà une experte couturière, appréciée de ses patrons: de dix à quinze francs par semaine, et, dans les périodes où du travail pressant contraignait fort avant dans la nuit, elle arrivait jusqu'à l'énorme somme de 40 francs par semaine.